

SYNDICAT MIXTE ILE DE LA REUNION MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à dix-heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte Île de La Réunion Mobilités, après convocation légale du 21 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice BOULEVART, Président.

L'assemblée délibérante était composée comme suit :

AOM Représentée	Membre du Syndicat Mixte	Présents		Représentés Procuration donnée à	Absents	
		Titulaire	Suppléant avec voix délibérative		Titulaire	Suppléant avec voix délibérative
REGION	BOULEVART Patrice	x				
REGION	CHABRIAT Jean-Pierre					x
REGION	BELLO Huguette				x	
REGION	HOARAU Fabrice		x			
TCO	COUSIN MéliSSa	x				
TCO	ADOIS Jean-Claude					x
TCO	OMARJEE Irchad				x	
TCO	MIRANVILLE Vanessa		x			
CINOR	MARCHAU Jean-Pierre	x				
CINOR	LOWINSKY Jacques					x
CINOR	SOUBADOU Marie-Lyne				x	
CINOR	ALPOU Serge					x
CIVIS	FONTAINE Michel				x	
CIVIS	HOARAU Denise					
CIVIS	PERIANAYAGOM Albert	x				
CIVIS	PAPY Anne-Marie		x			
CASUD	MAUNIER Daniel	x				
CASUD	GROSSET-PARIS Isabelle					x
CASUD	HUET Henri-Claude					x
CASUD	COURTOIS Vanessa				x	
CIREST	PANAMBALOM Dominique				x	
CIREST	PERMACAONDIN Isabelle					x
CIREST	ISSA Ridwane	x				
CIREST	PICARD Bertrand					x

Nombre de délégués en exercice : délégués titulaires et 12 délégués suppléants

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués titulaires représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents avec voix délibérative : 3.

Nombre de délégués suppléants présents avec voix délibérative : 0

Publication de la liste des délibérations du CS du 11/03/2025

Date d'accessibilité au siège du Syndicat Mixte :

Date de mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte :

11/03/2025

30/04/2025

SYNDICAT MIXTE ILE DE LA REUNION MOBILITES

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION		PREND ACTE
		ADOPTION	REJET	
		Unanimité/Nb de voix/Nb d'abstention		
N°2025-CS49-01	Approbation du PV de la séance du comité syndical 31 octobre 2024.	X A l'unanimité		
N°2024-CS49-02	Information concernant les marchés à procédure adaptée, passés en vertu de la délégation donnée par le comité syndical au Président – Année 2024 – Période du 1er aout au 31 décembre 2024.			X
N°2025-CS49-03	Orientations budgétaires 2025.			X
N°2025-CS49-04	Compte financier unique.			X
N°2025-CS49-05	Télétransmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture de La Réunion			X
N°2025-CS49-06	Convention de partenariat - IDRМ – AGIR Transport - Rendez-vous des Mobilités des Outre-Mer 2025 à La Réunion – 31 mars au 2 avril 2025.	X A l'unanimité		
N°2025-CS49-07	Validation de la mission des élus – Journées AGIR – Reims - 24 au 26 juin 2025.	X A l'unanimité		

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la réforme des règles de la publicité des actes des collectivités territoriales et leurs groupements, la présente liste des délibérations sera après examen du Conseil communautaire, affichée dans un délai d'une semaine au siège du Syndicat Mixte Île de La Réunion Mobilités et publiée sur son site Internet.

Publication de la liste des délibérations du CS du 11/03/2025

Date d'accessibilité au siège du Syndicat Mixte :

Date de mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte :

11/03/2025

30/04/2025